



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du six novembre 2020, s'est réuni au Pôle d'Animation, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilynne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Virginie BONNIER

Pouvoirs : Virginie BONNIER à Claude GOY

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 15 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Délibérations**

⇒ ***N°2020-43 : Attribution d'une subvention à l'association du Twirling Baton***

La commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations (JSRA) a reçu une demande de subvention de la part de l'association du TWIRLING BATON liée à la situation sanitaire. Le dossier spécifique a été transmis à la commission. L'association compte 28 adhérents (dont 7 jarsaires), affiche une perte nette de 4 000,00 €, pour un budget moyen de 8 000,00 €. Sa trésorerie est légèrement inférieure à 1 an de budget.

Sur la base des critères définis pour l'instruction de ces dossiers spécifiques, la commission JSRA proposera au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 1400,00 € à l'association TWIRLING BATON.

Adopté comme suit ;

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 0

⇒ ***N°2020-44 : Rémunération des agents recenseurs***

Monsieur le Maire expose que la commune de Larajasse doit assurer les opérations de recensement en 2021. Compte tenu de la charge de travail des agents communaux, du nombre de foyers à enquêter et du délai imparti à la commune pour collecter ces informations, il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs non titulaires pour besoin occasionnel.

Monsieur le Maire propose de fixer forfaitairement la rémunération de ces agents sur la base de la dotation de l'INSEE (3 347€), en la divisant par quatre, soit environ 835 € brut, soit environ 750 € net.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-45 : Refus du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)**

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en termes d'urbanisme le deviendront au 1er janvier 2021 sauf si entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par le biais de délibérations prises dans ce sens au cours de cette période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse le transfert de la compétence PLU à la CCMDL.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-46 : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le budget primitif de l'année 2020 en section de fonctionnement.

L'article 65541 correspond aux contributions au fonds de compensation dans le cadre des charges transférées. La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais nous a adressé une demande de régularisation pour le paiement de travaux de voirie réalisés les années antérieures, mais non réglés. Ainsi, nous devons abonder davantage l'article 65541 pour le règlement de cette régularisation. Pour ce faire, il faut alimenter ce compte par le débit du compte 022 (dépenses imprévues).

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| 022 – Dépenses imprévues | - 15 000 € | |
| 65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales | | + 15 000 € |

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-47 : Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le budget primitif de l'année 2020 en section d'investissement.

Le budget primitif communal 2020 a été voté par chapitre et par opération.

L'article 2312 correspond aux factures payées dans le cadre d'aménagement de terrains. C'est à cet article que les factures relatives aux travaux de réhabilitation du stade synthétique ont été enregistrées. Lors de l'élaboration du budget, des crédits globaux ont été prévus au chapitre 23, mais étant donné les modalités du vote du budget, nous ne pouvons recourir à l'ensemble des crédits inscrits au chapitre 23. Pour ce faire, il faut alimenter le compte 2312 par le débit du compte 2315 777 « Réserves ».

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 2315 777 - Réserves | - 75 000 € | |
| 2312 – Aménagement de terrains | | + 75 000 € |

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-48 : Acquisition de terrains pour intégration dans le domaine public – Régularisation**

Certains chemins privés ont des fonctions de desserte et la circulation sur ces chemins est ouverte à tous. Il convient dès lors de régulariser ces situations. Pour cela, Monsieur le Maire propose d'acquérir les chemins décrits ci-dessous à l'euro symbolique et à prononcer leur classement dans la voirie communale. Monsieur le Maire rappelle que l'article L141-3 du Code de la voirie routière dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclasserment des voies communales dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies :

- La Jacotière
- Le Petit Mazel
- Les Ignareux
- Lavore
- Le Michalon
- Le Granotier

⇒ **Questions diverses**

⇒ **Commission Finances**

- Suivi budgétaire à fin octobre 2020 :
 - Dépenses de Fonctionnement dans le Plan de Marche à 767 K€ soit 77% du prévisionnel. A noter cependant que plusieurs lignes sont au-delà des budgétés, certes essentiellement pour des raisons techniques et comptables, mais certaines suite à de réels dépassements. □ Recettes de Fonctionnement également dans le bon trend à 999 K€ soit 86%. D'où un Résultat de Fonctionnement bénéficiaire de 233 K€ dépassant d'ores et déjà les 165 K€ (minimum) budgétés.
 - Au niveau de la Section d'Investissement, avec déjà plus de 1 155 K€ réalisés (72% du prévisionnel) et seulement 53 K€ de recettes perçues (28%), le besoin s'affiche naturellement à plus de 1 100 K€ mais en totale adéquation avec le budget bâti sur la base des nombreux investissements programmés et/ou envisagés sur 2020.
 - A noter également, hors budget principal, la perception de 45 K€ sur celui de la ZA suite à la vente du dernier terrain disponible.
 - Au final notre Trésorerie s'affiche naturellement en net recul à un peu plus de 974 K€ (versus 1,6M€ il y a encore quelques semaines) mais qui demeure suffisante pour assumer les besoins futurs même si, comme toujours et encore plus en cette période, il convient de rester prudent et attentif

⇒ **Commission Bâtiments**

- Visite maison des associations de l'Aubépin pour travaux et aménagements
- Travaux projetés : réfection de l'ensemble du clocheton de la Chapelle de la Providence, confection d'une scène fixe dans la salle bleue du Pôle d'animation à la place du podium pour éviter le déplacement des praticables, la détérioration des murs et pour agrandir la surface
- Autres chantiers en cours d'étude : résidence senior, Eglise de l'Aubépin et ancienne école de Lamure

⇒ **Commission Ecoles**

- Afin de s'adapter aux nouvelles exigences liées au confinement, la cantine a désormais lieu au Pôle d'animation, la garderie également

⇒ **Commission Environnement**

- Opération Poules : des traces de salmonellose ont été repérées dans l'élevage d'origine des poules. La commune a informé les personnes qui ont participé à l'opération, comme demandé par la Direction Départementale de la Protection des Populations

⇒ **Commission Voirie**

- Les travaux de goudronnage des chemins prévus cette année sont terminés

⇒ **Commission Culture**

- La commission se réunie pour décider des diverses manifestations pour 2021 :

- La grande lessive, en mars ; installation d'œuvres artistiques éphémères selon un thème défini
- Organisation d'un concours photos. Jusqu'au 15 Avril, les Jarsaires pourront faire parvenir leurs plus belles photos de paysages de la commune. Ces photos alimenteront la banque d'images de la commune et pourront être utilisées pour le site, des affiches... Le 30 Avril, petite soirée avec visionnage des photos, récompense pour la plus belle, un peu de musique ...
- Fête de la musique : ce sera le vendredi 18 juin au pôle d'animation. La programmation se fera en début d'année. Nous demanderons aux associations de la commune de se manifester si elles sont intéressées par la gestion et le bénéfice d'une buvette ce jour là.
- Festival de rue le samedi 21 août : dans le parc des platanes divers groupes de musiciens, jongleurs, clowns, conteurs....donnent des petits spectacles. Les habitants vont d'une scène à l'autre et on termine l'après-midi par un petit concert.
- Journée du patrimoine le 19 septembre : à l'Aubépin, peut-être Saint Pierre, ou La Salette, ou....

⇒ Commission Tourisme

- Le tracé des nouveaux sentiers est préparé :
 - sentier 1 : grand tour de la commune : 37 kms
 - sentier 2 : circuit des chapelles : 21 kms
 - sentier 3 : circuit des châteaux : 14 kms
 - sentier 4 : circuit du Rosson : 10,5 kms
 - sentier 5 : petit tour des Murataires : 6 kms
 - sentier 6 : petit tour des Aubépinos : 7 kms
 - sentier 7 : petit tour des Jarsaires : 5 kms
- Le marquage sera harmonisé pour chaque sentier. Les pictogrammes seront en aluminium composite avec le logo de la commune et le chiffre du sentier. Les cartes de description des sentiers seront refaites et réinstallées dans les trois bourgs près des parkings. Leur support en bois sera rafraîchi. Un code barre sera attribué à la carte.

⇒ Informations diverses

- Aménagement du centre bourg : nous avons lancé la consultation pour un maître d'œuvre
- Réception de trois offres concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du stade de la Marthaudière
- PLU : nous aurons vraisemblablement besoin de faire une modification simplifiée de notre PLU
- Poste : refus de déplacer le point poste provisoirement
- Mini MJ : elle devait avoir lieu le 26/10 à l'Aubépin, 4 enfants inscrits, suite à la défection de 2 la ½ journée a été annulée. Le ménage de la MJ n'a pas été fait malgré l'engagement des membres
- Eclairages Publics : ils ont été rétablis quasiment partout où ils étaient défectueux ou déréglés. Restent ceux de :
 - Rue des Eglantines ;
 - Rue des Frênes ;
 - L'arrêt de car des Martinières.
- Etang de Lafay : fermeture de la pêche
- Vie communale et CCAS – Manifestations 2021 :
 - Bugnes du CCAS à la maison de retraite : mercredi 17 mars
 - Concours de pêche : samedi 29 mai
 - Concours de boule : vendredi 25 juin
 - Repas des seniors : mardi 5 octobre
 - Nettoyage de la nature : 20 mars
 - Remise des sacs poubelles : Vendredi 8 janvier et samedi 16 janvier
- Un travail a été réalisé sur les cimetières de la commune pour faire le point sur les concessions (certaines sont à renouveler, d'autres sont abandonnées...)
- Bar des Gones ; nous recherchons un gérant pour cet établissement
- La Maison de Pays maintient son exposition sur les Bistrots des villages de 1930 à nos jours
- Une chicane a été mise en place devant le cimetière de Larajasse à cause de la posture VIGIPIRATE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00